

14 mar 2013 -16:50

Appartient à Conseil des ministres du 14 mars 2013

## Nouvelle législation sur les sanctions administratives communales - Deuxième lecture

Afin de lutter contre les incivilités, les communes pourront imposer des sanctions administratives plus sévères. Pour ce faire, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui exécute les dispositions de l'accord de gouvernement en la matière.

L'avant-projet a été adapté aux avis du Conseil d'Etat et de la commission Vie privée.

*Avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives communales visant à lutter contre les incivilités*

Voir communiqué de presse ci-annexé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>